
REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER OPEN PLUS JUNIORLEAGUE

Sauf dispositions contraires, le règlement s'applique pour les Opens Plus Juniorleague Masculins et Féminins.

ARTICLE 1 – GENERALITES ET INSCRIPTION

1.1 Circuit des Opens Plus

Le circuit Open Plus regroupe tous les Opens Plus sur l'ensemble du territoire national ; il se déroule entre mai et juillet.

Un Open Plus est l'évènement final d'un ensemble d'Opens Plus Access situés dans les comités de la région concernée.

Chaque comité organise directement, ou indirectement (possibilité de déléguer l'organisation à une autre structure) l'Open Plus Access de son département.

Chaque ligue organise directement, ou indirectement (possibilité de déléguer l'organisation à une autre structure) l'Open Plus de sa région.

Chaque Open Plus est lui-même qualificatif à l'Open de France de la Juniorleague, organisée par la FFBB.

1.2 Qualification des équipes

Afin de participer à un Open Plus, une équipe doit remporter un Open Plus Access de la Juniorleague sur la région concernée.

Nombre d'équipes sur un Open Plus :
12 équipes par catégorie.

Si les Opens Plus Access des comités de la ligue concernée ne permettent pas de regrouper 12 équipes dans chaque catégorie, l'organisateur d'un Open Plus pourra, si possible, faire appel à des équipes finalistes ou demi-finalistes d'un Open Plus Access de sa région.

Chaque organisateur d'un Open Plus Access devra donc communiquer à sa ligue les noms et coordonnées des 4 premières équipes de chaque catégorie.

1.3 Coût de l'inscription

Le coût de l'inscription pour un Open Plus est fixé par l'organisateur et doit impérativement être payé par les équipes avant le début du tournoi.

L'organisateur d'un Open Plus Access peut également définir un coût d'inscription s'il le désire.

A défaut de paiement d'une équipe, l'organisateur pourra refuser sa participation.

ARTICLE 2 – SYSTEME DE L'EPREUVE

Chaque Open Plus doit proposer une catégorie féminine et une catégorie masculine, dans les catégories U15 et U18.

2.1 Formule

La répartition des équipes dans les poules est définie automatiquement par l'Event Maker FIBA (option « auto-seed » sur l'Event Maker FIBA).

Le tableau des phases finales est également généré par l'Event Maker FIBA.

2.2 Qualification pour l'Open de France

Toute équipe gagnante d'un Open Plus, est qualifiée automatiquement pour l'Open de France.

A l'issue du tournoi Open Plus, l'organisateur s'engage à communiquer les coordonnées des joueurs des équipes qualifiées à l'Open de France au pôle 3x3 de la FFBB.

<p><u>ARTICLE 3 - EFFECTIF DES EQUIPES</u></p>	<p>Une équipe doit présenter entre 3 et 4 joueurs à un Open Plus, dont obligatoirement 2 joueurs ayant participé avec cette équipe à l'Open Plus Access (qualificatif à cet Open Plus).</p> <p>Les équipes doivent confirmer leur effectif pour chaque Open Plus, au plus tard 15 jours avant la date du tournoi.</p> <p>Si une équipe est dans l'impossibilité de présenter 3 joueurs lors de l'Open Plus, elle doit en informer l'organisateur au plus tard une semaine avant le tournoi.</p> <table border="1" data-bbox="443 611 1474 797"> <tr> <td data-bbox="443 611 635 797" rowspan="2">Nombre de joueur(se)s obligatoires dans l'effectif de l'équipe pour un Open</td> <td data-bbox="635 611 826 689">Minimum</td> <td data-bbox="826 611 1474 689">3</td> </tr> <tr> <td data-bbox="635 689 826 797">Maximum</td> <td data-bbox="826 689 1474 797">4</td> </tr> </table>			Nombre de joueur(se)s obligatoires dans l'effectif de l'équipe pour un Open	Minimum	3	Maximum	4
Nombre de joueur(se)s obligatoires dans l'effectif de l'équipe pour un Open	Minimum	3						
	Maximum	4						
<p><u>ARTICLE 4 - REGLES DE QUALIFICATION</u></p>	Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence compétition	Sans limite					
		Licence Juniorleague	Sans limite					
	Nombre de joueur(se)s bénéficiant d'un surclassement		Sans limite					
	<p>Un joueur ne peut s'inscrire que pour le compte d'une seule équipe pour un Open Plus, tout comme sur un Open Plus Access.</p> <p>La conformité des effectifs à l'ensemble des dispositions règlementaires, et notamment les règles de qualification, est contrôlée par l'organisateur. Ce contrôle intervient en amont du déroulement du tournoi, dès que l'équipe a transmis la liste de son effectif. Toute équipe déclarant un effectif non-conforme verra son inscription refusée.</p>							
<p><u>ARTICLE 5 - STATUT DES JOUEURS</u></p>	<p>Les joueurs doivent avoir un profil FIBA 3x3 validé sur le site www.play.fiba3x3.com. A défaut, l'inscription du joueur sera refusée.</p>							
<p><u>ARTICLE 6 - REGLEMENT DE JEU APPLICABLE</u></p>	<p>FIBA 3x3 – Règles officielles</p>							
<p><u>ARTICLE 7 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</u></p>	<p>Au choix de l'organisateur</p>							

<u>ARTICLE 8 - SALLE</u>	Classement : H1
<u>ARTICLE 9 - SURCLASSEMENT</u>	<p>Surclassement Le surclassement est délivré au vu d'un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin, conformément au règlement médical de la Fédération. Sa date d'effet est celle du dépôt au comité départemental du certificat médical autorisant le surclassement. Est assimilée à la date de dépôt, la date d'envoi du certificat médical par lettre recommandée.</p>
<u>ARTICLE 10 - CAS PARTICULIERS</u>	Les joueurs licenciés au sein d'une fédération étrangère peuvent participer aux Opens Plus Juniorleague à la condition nécessaire qu'ils justifient d'une Licence Juniorleague 3x3.

ARTICLE 11 – FORFAITS ET REMPLACEMENT

11.1 Modalités de remplacements

Forfait d'une équipe

Si une équipe refuse la participation à l'Open Plus, la place est proposée aux équipes suivantes dans l'ordre de classement sur la liste de l'Open Plus Access dans lequel elle s'est qualifiée.

ARTICLE 12 – OFFICIELS

12.1 La manager d'organisation et Les Refs

Un manager d'organisation est désigné par l'organisateur.

Les Refs sont désignés par l'organisateur sur chaque tournoi Open Plus au plus tard un mois avant la date du tournoi.

Ils ont en charge d'arbitrer les parties sous la supervision du Manager d'organisation.

ARTICLE 13 – EXPLOITATION DES OPENS

13.1 Billetterie

L'organisateur a le choix de faire payer un droit d'entrée ou de laisser l'entrée gratuite.

13.2 Droits d'exploitation

Les droits d'exploitation de chaque Open sont propriétés exclusives de la Fédération.

13.3 Droit d'image

L'organisateur veille :

- À recueillir toutes les autorisations individuelles nécessaires,
- À informer le public si une ou des captations d'images sont effectuées lors de son tournoi pour une diffusion ou utilisation ultérieure.

ARTICLE 14 – ORGANISATEUR ET HOMOLOGATION

14.1 Publication du cahier des charges

La Fédération établit un cahier des charges qui précise aux candidats à l'organisation les besoins auxquels l'organisateur doit répondre.

Ce cahier des charges est publié sur le site de la Fédération.

14.2 Homologation

Chaque organisateur doit obtenir l'homologation de l'Open qu'il souhaite organiser afin de l'intégrer dans le calendrier des compétitions.

Une fois retenu, chaque organisateur doit donc:

- Constituer un dossier d'homologation complet au moins 2 mois avant la date du tournoi

Après étude du dossier, la Commission 3x3 homologue le tournoi s'il répond aux conditions fixées dans le cahier des charges.

Une autorisation d'organisation est donc délivrée à l'organisateur, avec un numéro d'homologation.

L'Open Plus est obligatoirement ranké sur la plateforme FIBA 3x3.

Toute modification des engagements pris dans le dossier d'homologation peut entraîner une modification, voire une annulation du niveau de classement de l'Open ou de la totalité de l'homologation de la manifestation par la Commission 3x3.